

Contraintes profondes en phonologie française

Douglas C. Walker

Numéro 5, 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/800037ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/800037ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (imprimé)

1920-1346 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Walker, D. C. (1975). Contraintes profondes en phonologie française. *Cahier de linguistique*, (5), 77–86. <https://doi.org/10.7202/800037ar>

CONTRAINTES PROFONDES EN PHONOLOGIE FRANÇAISE

L'importance, pour la phonologie générative, de l'information phonétique de surface sous la forme de contraintes phonétiques de surface (CPS) n'a été soulignée que récemment ; ces contraintes phonétiques, introduites et illustrées par Shibatani (1973), "*state possible and impossible combinations of phonetic features at the phonetic level, i.e. represent true generalizations about the phonetic pattern of a language*" (1973, p. 88). À la suite de Stanley (1967), Shibatani présente trois types de CPS : un type positif, un type conditionnel et un type négatif. Les exemples suivants en français illustrent ces différents types :

(1) *le type positif* détermine, par exemple, la structure syllabique. Une contrainte telle que $\#(C_0^2 \vee C_0^2)_1\#$ s'interprétera comme une limitation de la structure des mots non savants bien formés, à des séquences de type :

V...	y	[i]
CV...	la	[la]
CCV...	pré	[pre]
VC...	oeuf	[œf]
VCC...	arme	[arm]
CVC...	peur	[pœr]
CCVC...	pleur	[plœr]
CVCC...	porte	[pɔrt]
CCVCC...	flirt	[flœrt]

(2) *le type négatif*, d'autre part, interdit certaines combinaisons (segmentales ou séquentielles) de traits. Ainsi, une contrainte telle que $\sim \begin{bmatrix} - \text{sonantique} \\ \alpha \text{ voisé} \end{bmatrix} \begin{bmatrix} - \text{sonantique} \\ -\alpha \text{ voisé} \end{bmatrix}$ interdira la formation de séries d'obstruantes dont les membres ont des spécifications opposées pour le trait [voisé]; de la même manière, la contrainte $\sim \begin{bmatrix} - \text{continu} \\ + \text{explosion retardée} \end{bmatrix}$ interdira des affriquées.

(3) *le type conditionnel*, enfin, fixe les rapports de dépendance (segmentale ou séquentielle, encore une fois) entre des traits ou des segments. Ainsi, la CPS négative ci-dessus mentionnée pourra se récrire sous forme conditionnelle¹:

Si [- Continu]
↓
Donc [- explosion retardée]

De même, par exemple, si une langue ne permet en position finale de mot que des obstruantes sourdes, cette contrainte pourra se formuler ainsi :

Si [- sonantique]##
↓
Donc [- voisé]

Il faut souligner ici que les CPS se définissent au niveau phonétique, superficiel², plutôt qu'au niveau de la représentation sous-

-
1. Shibatani (1973, p. 89) tente de dériver quelques contraintes de type négatif à partir de contraintes de type conditionnel. Cette réciprocity apparente n'implique pas, cependant, la redondance des deux types de contrainte, car il existe des situations où la distinction des deux types est nécessaire. Cela laisse entrevoir la possibilité de formuler, pour ces cas, des principes généraux qui permettront de déterminer le type de contrainte à utiliser.
 2. Il est sans doute opportun de poser ici la question du style ou du niveau de langue. On trouve des différences phonétiques radicales entre une déclamation solennelle et une conversation familière, par exemple. Pour définir ces contraintes qui caractérisent les différents registres, il nous faudra plusieurs

jacente, et que le domaine auquel elles s'appliquent est le mot³, et non le morphème.

Ayant présenté des données qui établissent l'indépendance et la nécessité des CPS (et des règles phonologiques), Shibatani fait un pas de plus lorsqu'il suggère que les précurseurs des CPS, c'est-à-dire les *règles de structure morphématique* (RSM), sont superflus. Aussi fait-il la remarque suivante :

At the moment, I know of no way of demonstrating the reality of abstract MSC's [RSM]... which have no corresponding counterparts as SPC's [CPS]. Thus the burden is laid on those who attach much importance to MSC's to show the psychological reality of MSC's. (1973, p. 96.)

Shibatani présente des données au sujet du comportement phonologique des mots d'emprunt qui semblent appuyer (ou du moins ne pas contredire) ses affirmations concernant le caractère superflu des RSM⁴. Wang (1973) poursuit ce raisonnement en postulant que les RSM doivent être supprimées, puisqu'elles sont sans justification empirique, "*since they are neither true at the surface level, nor do they bring about surface alternations*" (1973, p. 1). Il n'est pas possible de récapituler ici tous les arguments de Shibatani et de Wang ; nous verrons, cependant, que le français présente les preuves qui leur manquaient dans les domaines des mots d'emprunt et des alternances phonologiques. Il serait donc prématuré de rayer les RSM de la théorie phonologique.

Les deux types de phénomène dont nous allons discuter sont liés au comportement du e caduc, le schwa [ə]. Sans considérer la litté-

ensembles de CPS. Considérons, par exemple, la réalisation de la phrase française suivante (de Bauche, 1920) : Alors, n'est-ce pas, tu lui dis : donne-moi la lettre... [aɔʁ pa ty i di dɔmwɑ la let] (ou C indique une consonne d'articulation faible).

3. Ou, ce qui revient au même, la plus petite unité qui est phonologiquement indépendante.
4. Pour un point de vue opposé, voir ci-dessous et Kaye (1974).

rature abondante et complexe consacrée à ce sujet, il faut toutefois noter deux points importants. Premièrement, l'inclusion du schwa dans les représentations phonologiques sous-jacentes est fortement justifiée⁵, en dépit du fait que beaucoup de ces schwas "abstraites" soient effacés dans des conditions qui ont été abondamment étudiées⁶. Deuxièmement, les diverses règles d'effacement du schwa sont souvent la cause de structures phonétiques de surface qui sont passablement éloignées des représentations sous-jacentes, et qui contiennent des séquences de consonnes interdites au niveau sous-jacent. Considérons les dérivations suivantes⁷ :

	(4) <i>je fais</i>		<i>pas de scrupules</i>
	/ʒə#fɛ/		/paz#də#skrupülə+z/
TRONC	_____		ϕ
C-FIN	_____		ϕ
EFF	ϕ		ϕ ϕ
AUTRES REGLES	[ʒfɛ]		[paʒskrupül]

5. Voir, à ce sujet, Schane (1968) et Dell (1973b). Cette justification comprend des données phonotactiques, phonologiques, morphologiques, orthographiques, en plus du fait que dans certains styles, ces schwas se réalisent phonétiquement.

6. Pour une recension récente des facteurs complexes qui conditionnent cet effacement, voir Morin (1974).

7. Ces dérivations ont été simplifiées par l'omission de quelques détails, surtout la suppression de consonnes sous-jacentes, qui sont sans rapport avec la discussion qui suit. Dans ces dérivations, "EFF" englobe quelques règles d'effacement de schwa, "TRONC" signifie "troncation", et "C-FIN" signale l'effacement d'une consonne finale.

	prochaine structure	porte-monnaie
	/pɾɔʃɛn+ə#strüktürə/	/pɔrtə#mɔnə/
TRONC	_____	_____
C-FIN	_____	_____
EFF	ø ø	ø

AUTRES RÈGLES [pɾɔʃɛnstrüktür] [pɔrtmɔné]

Dans ces dérivations, plusieurs schwas sous-jacents ont été effacés, et par conséquent on obtient les séquences de surface suivantes : [ʒf (>ʒf) dskr nstr rtm]. L'important est que ces structures ne soient interdites par aucune CPS négative, ni démantelées par une CPS positive ou une règle phonologique qui y introduirait des schwas⁸. Ces séquences sont parfaitement bien formées en français moderne, bien qu'elles violent des contraintes plus abstraites formulées comme RSM (en présupposant, bien sûr, que de telles contraintes demeurent nécessaires). Nous sommes maintenant prêt à examiner les deux types de comportement phonologique en français qui ne sont gouvernés ni par des CPS, ni par le système de règles phonologiques. Ces phénomènes sont pourtant bien clairs si nous adoptons la perspective plus abstraite des RSM. Considérons d'abord les mots d'emprunt suivants⁹ :

-
8. Il y a une contrainte *de la langue formelle* qui interdit des séquences de type XCC#CY si elles sont dérivées par une règle phonologique qui efface un schwa final (voir Dell, 1973a, p. 225). Mais ces séquences existent *et* au niveau sous-jacent *et* au niveau superficiel, grâce à d'autres sources : il n'y a donc aucune CPS qui les interdit.
 9. Ces exemples, tirés des sources traditionnelles, posent quelques problèmes. La présence ou l'absence de schwas varie, sans doute, selon les régions et les individus. Sans vouloir affirmer que ces mots sont nombreux ou entièrement réguliers (après tout, ce sont des mots d'emprunt), je dirais qu'ils éclairent le fonctionnement de quelques processus phonologiques abstraits. Je tiens à remercier M. A. Valdman, qui, sans être d'accord avec moi sur ce point, me l'a signalé.

(5) Orthographe	Prononciation	Source
chelem	ʃəlem ~ ʃlem	slam (ang.)
chenapan	ʃənəpɑ̃ ~ ʃnapɑ̃	Schnapphahn (all.)
cheva	ʃəva ~ ʃva	schwa (ang.)
chewing-gum	ʃəviŋgɔm ~ ʃviŋgɔm	chewing-gum (ang.)
coquetel	kɔkətɛl ~ kɔktɛl	cocktail (ang.)
lansquenet	lɑ̃skənɛ	Landsknecht (all.)
pannequet	panəkɛ ~ panke	pancake (ang.)
partenaire	partənɛ:r(ə) ~ partnɛ:r(ə)	partner (ang.)
svelte	səvɛlt(ə) ~ svɛlt(ə)	svelto (it.)

Ces mots soulèvent le problème de la présence facultative du schwa soulignée dans au moins une des variantes. Comment peut-on expliquer la présence de ce schwa ? Aucune des sources ne contient de schwa dans la position indiquée. Aucun des mots sans schwa ne viole de CPS du français moderne. De plus, les groupes [ʃl ʃn ʃv kt skn nk rtn¹⁰ sv] sont tous des séquences phonétiques permises à l'intérieur des mots en français. On trouve ces séquences, en fait, dans une des variantes des formes énumérées ci-dessus, aussi bien que dans d'autres mots. Quand le schwa en question ne se trouve pas dans la langue d'origine, quand la langue qui emprunte permet ces séquences sans schwas, quand il n'y a aucune règle phonologique qui introduit un schwa dans la position donnée, pourquoi ces variantes avec schwa existent-elles ? La réponse se trouve dans ce qu'on a appelé "la nature abstraite du e muet français". Ces schwas sont rendus nécessaires par une RSM qui interdit certains groupes de consonnes et qui est définie au niveau

10. La séquence [rtn] semble violer la "règle des trois consonnes", mais elle constitue une possibilité notée par Delattre (1966, p. 27). Il est aussi à noter que ces mots se distinguent d'autres mots d'emprunt qui contiennent des groupes consonantiques qui n'introduisent pas de schwa : scalde, sport, stop, etc. Cette introduction n'a pas lieu parce que les groupes consonantiques empruntés correspondent à des séquences sous-jacentes ("savantes") permises.

de la représentation sous-jacente¹¹. Cette RSM a conditionné l'adaptation des mots d'emprunt dans notre liste (5) en y introduisant des schwas. Des règles phonologiques pourront, bien sûr, effacer ces schwas plus tard dans les dérivations, puisque l'effacement entraîne des séquences permises par les CPS, mais seules les RSM abstraites sauraient expliquer la présence de schwas dans au moins une des variantes.

Le deuxième phénomène lié aux RSM se rapporte à ce qu'on pourrait appeler des preuves internes. Pour un nombre considérable de mots en français moderne, il se crée et se répand des variantes qui contiennent un schwa là où cette voyelle était auparavant absente, et dans lesquelles la voyelle n'est pas indiquée par l'orthographe (comme le sont les voyelles, objets de discussion dans les travaux que nous avons cités). En ce sens, Malmberg (1969, p. 76) fait remarquer que :

On prononce souvent un [ə] même s'il n'y a pas d'e dans l'orthographe (*arc de triomphe* /arkə-/, *ours blanc* /ursə-/, etc.). Même si c'est *une habitude qui se répand*, l'étranger fait bien de ne pas l'imiter. [*C'est nous qui soulignons*].

Voici des formes qui présentent cette extension :

(6) arc de triomphe	/arkə-/
ours blanc	/ursə-/
ouest de la France	/wɛstə-/
un film d'art	/filmə-/
pour rien	/purə-/
Félix Faure	/feliksə-/

11. Un traitement détaillé des RSM du français moderne reste à faire. Il est clair qu'un tel traitement devra prendre en considération la distinction entre mots savants et mots populaires, et que la majorité des contraintes postulées connaîtront des exceptions. Peut-être vaudra-t-il mieux ne parler que de tendances plutôt que de règles dans cette situation. Pour quelques détails touchant à cette question, voir Dell (1973a, chap. IV).

exprès	/ɛksəprɛ/
obstiné	/ɔbəstine/
lorsque	/lɔrsəkə/ (aussi dans parce que /parsəkə/)

Ici, encore une fois, la nature du problème apparaît clairement : toutes ces formes sans schwa sont tout à fait acceptables comme formes de surface en français ; pourtant, l'innovation (qui est en voie d'expansion, mais encore stigmatisée, selon la citation de Malmberg) entraîne l'apparition de schwas bien qu'aucune CPS ni aucune règle phonologique n'en exige. Il semblerait qu'une fois de plus, l'apparition du schwa soit conditionnée par les RSM : c'est ce qui permet d'expliquer l'accord entre les représentations de surface et les contraintes (ou tendances) sous-jacentes qui ont pour fonction d'interdire les consonnes finales ou certains groupes internes de consonnes¹².

Un des arguments les plus favorables à l'usage des CPS porte sur la valeur explicative que pourraient manifester ces contraintes à l'égard de certaines règles phonologiques ; en effet, les règles phonologiques ont pour fonction de faire accorder les représentations

12. Il y a une autre possibilité que l'on pourrait envisager, bien qu'elle soit à mon avis moins attrayante. Les séquences de surface du type XCC#CY apparaissent fréquemment, soit qu'elles résultent de quelques séquences sous-jacentes de la même forme, soit à cause d'une règle facultative qui supprimerait les schwas finals /CC # (voir Dell 1973a, p. 225); or, une règle d'épenthèse (voir *ibid.*, p. 236) pourrait dissoudre ces séquences CCC en insérant un schwa /CC_#. Toutefois la règle de Dell n'échappe pas à la critique, puisque ses conditions d'application exigent d'être éclaircies ; de toute façon, cette règle ne saurait rendre compte des schwas internes qui apparaissent dans des expressions telles que *exexprès*, *lorseque*, *obestiné*, etc., ni des schwas finals qui apparaissent dans le contexte /VC_#C : *poure rien*. Je dois aussi exprimer ma gratitude envers mes collègues N. Corbett, J. Kaye, T. Pavel et A. Valdman pour m'avoir fait part de leurs observations critiques.

créées par la juxtaposition des morphèmes d'une part, avec les généralisations (les CPS) dérivées à partir du niveau le plus concret des formes de surface observables, d'autre part. Les RSM sont considérées comme superflues par certains, justement parce qu'il leur manque cette vérification expérimentale. Pourtant, nos données en français justifient le maintien de ces RSM, puisqu'elles expliquent un comportement phonologique qui est conditionné non au niveau phonétique de surface, mais plutôt à un niveau abstrait sous-jacent. Seules les règles abstraites de structure morphématique sauraient fournir des explications valables aussi bien pour l'adaptation des mots d'emprunt que pour l'extension du schwa dans divers contextes. Ces RSM sont encore nécessaires à la théorie phonologique¹³.

Douglas C. Walker
Université d'Ottawa

13. Ce travail a bénéficié d'une subvention du Conseil des Arts. Je dois exprimer ma gratitude à Vincent Rowell, qui a lu le manuscrit et y a apporté de nombreuses améliorations stylistiques.

BIBLIOGRAPHIE

- BAUCHE, Henri (1920), *le Langage populaire*, Paris, Payot.
- DELATTRE, Pierre (1966), *Studies in French and Comparative Phonetics*, La Haye, Mouton.
- DELL, François (1973a), *les Règles et les sons. Introduction à la phonologie générative*, Paris, Hermann.
- (1973b), "e Muet : Fiction graphique ou réalité linguistique ?", *A Festschrift for Morris Halle*, édité par S. R. Anderson et P. Kiparsky, New York, Holt, Rinehart and Winston, p. 26-50.
- KAYE, Jonathan Derek (1975), "Contraintes profondes en phonologie : les emprunts", *Cahier de linguistique n° 5*, Montréal, PUQ, "Les Cahiers de linguistique de l'Université du Québec", p. 87-101.
- MALMBERG, Bertil (1969), *Phonétique française*, Malmö, Hermods.
- MORIN, Yves-Charles (1974), "Règles phonologiques à domaine indéterminé : chute du cheva en français", *Le Français de la région de Montréal*, Montréal, PUQ, "Les Cahiers de linguistique de l'Université du Québec", n° 4, p. 69-88.
- SCHANE, Sanford (1968), "On the Abstract Character of French 'e muet'", *Glossa*, 2(2) : 150-163.
- SHIBATANI, Masayoshi (1973), "The Role of Surface Phonetic Constraints in Generative Phonology", *Language*, 49(1) : 87-107.
- STANLEY, Richard (1967), "Redundancy Rules in Phonology", *Language*, 43(2) : 393-436.
- WANG, Mary Clayton (1973), "The Redundance of Morpheme Structure Conditions", communication présentée au Congrès de la Linguistic Society of America, San Diego.